

Décret n° 98 - 20 du 20 Janvier 1998  
portant nomination des administrateurs maires délégués  
de la ville de Brazzaville.

*Le Président de la République*

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu la loi n° 009-90 du 6 septembre 1990 telle que modifiée par la loi n° 9-95 du 25 mars 1995 fixant l'organisation administrative territoriale de la République Populaire du Congo;

Vu la loi n° 16-95 du 14 septembre 1995 portant organisation et fonctionnement des régions et communes de plein exercice ;

Vu le décret n° 90-598 du 25 octobre 1990 portant attributions et organisation du ministère de l'administration du territoire et du pouvoir populaire ;

Vu le décret n° 92-382 du 20 juillet 1992 tel que modifié par les textes subséquents fixant les salaires et indemnités de fonctions des administrateurs-maires et des secrétaires généraux des mairies;

Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 97-13 du 12 décembre 1997 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement ;

**DECRETE :**

Article premier.- Sont nommés administrateurs maires délégués de la ville de Brazzaville :

- |                            |                  |
|----------------------------|------------------|
| - M. BAKANA Zacharie :     | arrondissement 1 |
| - M. NTSIETE Dominique :   | arrondissement 2 |
| - M. LONGUELE André :      | arrondissement 3 |
| - Mme KOUAKOUA Célestine : | arrondissement 4 |
| - M. LEYONO Albert :       | arrondissement 5 |
| - M. BOKINO Aimé :         | arrondissement 6 |
| - M. SAMBA Albert :        | arrondissement 7 |

Article 2.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré, inséré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera ./-

Fait à Brazzaville, le 20 Janvier 1998

*Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.*

Par le Président de la République,

Pour Le ministre de l'intérieur, de la sécurité  
et de l'administration du territoire, en mission :

Pour Le ministre des finances et du  
budget, en mission :

Le ministre du contrôle d'Etat,

Le ministre d'Etat chargé de la  
reconstruction et du développement  
urbain,

*Gérard BITSIINDOU.*

*Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-*